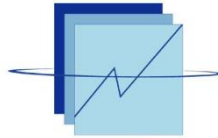


**République du Sénégal**  
Un Peuple - Un But - Une Foi



**ANSD**  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

## **INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE (ICAI)**



**Note d'analyse**

**T1 2023**



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,  
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39  
Fax : (221) 33 824 36 15



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)

### Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

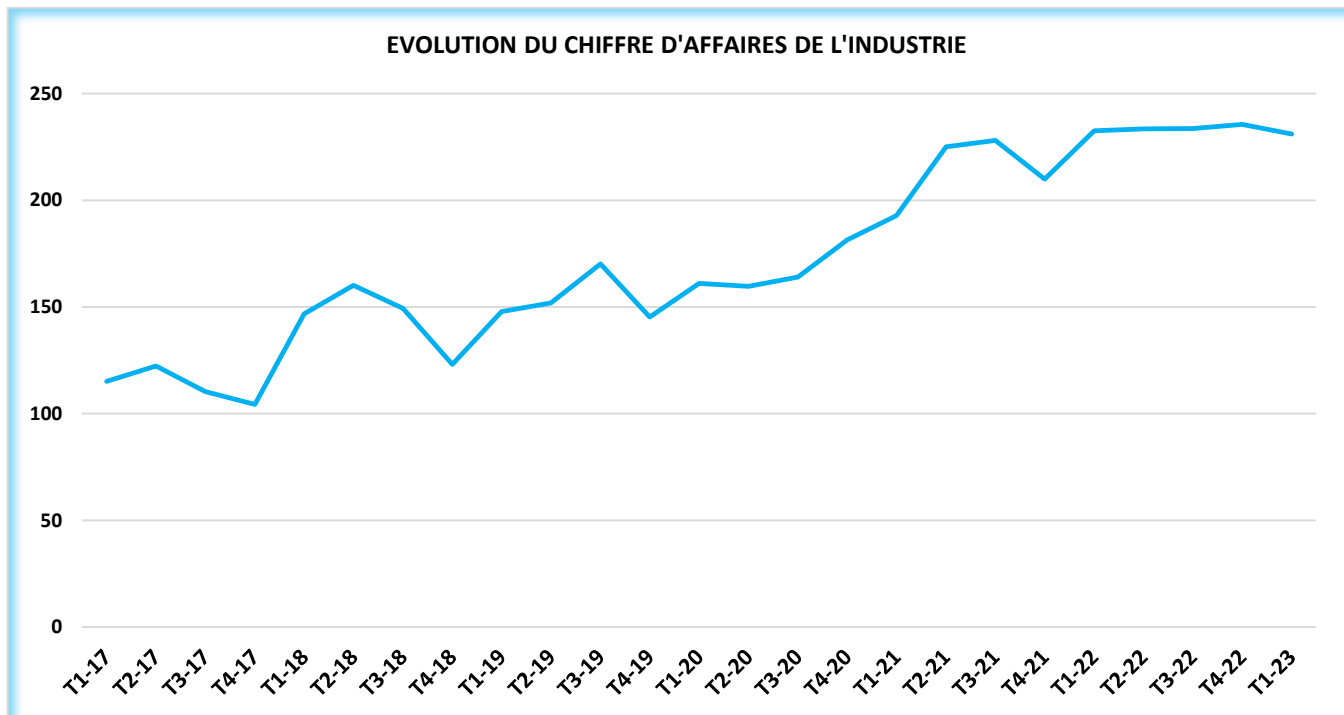
### Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 88,0%.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Un repli du chiffre d'affaires dans l'industrie

Le chiffre d'affaires dans l'industrie a diminué de 0,7% au premier trimestre 2023, comparé à celui de la même période de 2022, sous l'effet du repli de celui des industries extractives (-18,2%). En revanche, le chiffre d'affaires des industries environnementales (+2,8%), manufacturières (+3,9%) et de production d'électricité de gaz et d'eau (+9,0%) s'est amélioré sur la période sous revue.

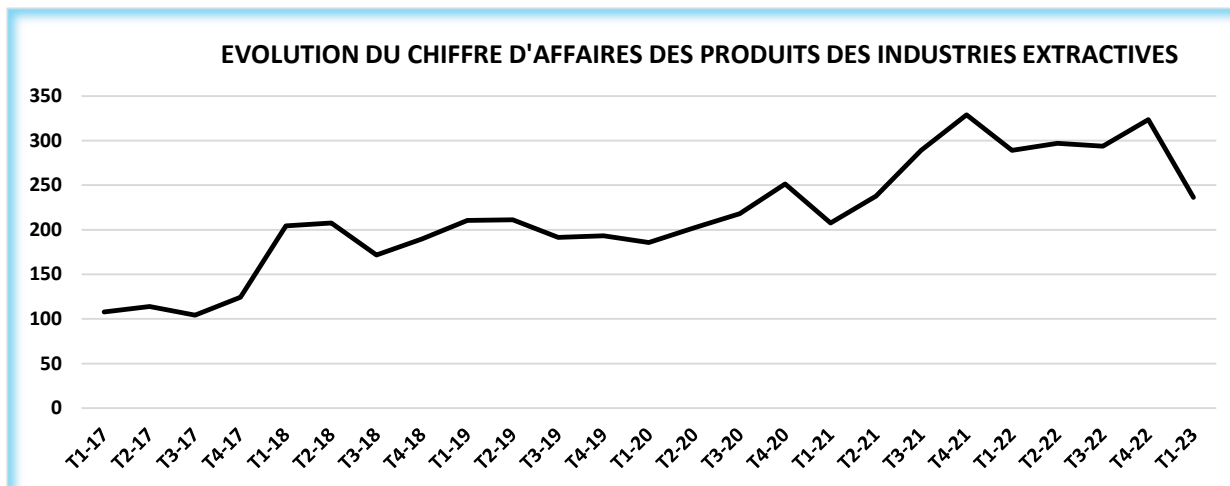


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

## ANALYSE SECTORIELLE

### **Une régression du chiffre d'affaires des industries extractives**

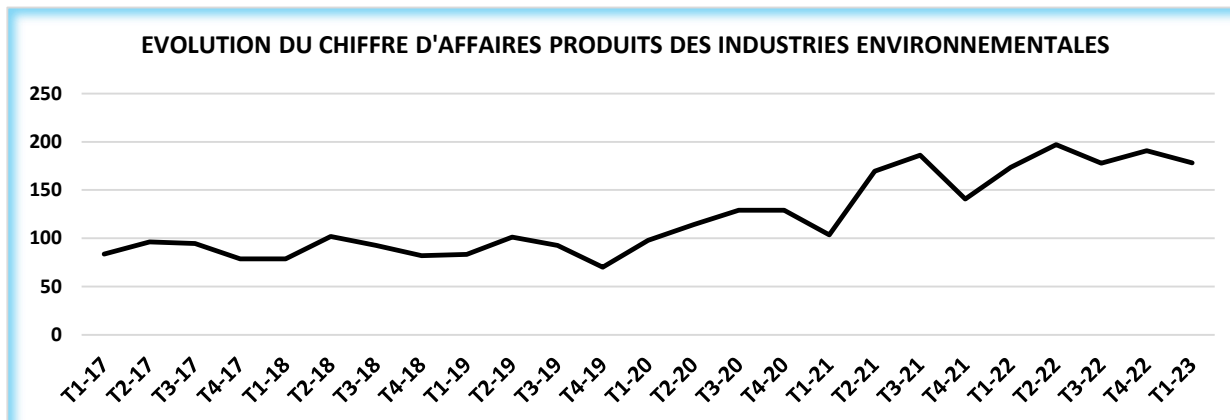
Relativement à celui de la période correspondante de 2022, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'est dégradé de 18,2% au premier trimestre 2023. Cette situation est expliquée par la diminution des ventes de minerais métalliques (-21,6%) et de celles des autres produits des industries extractives (-12,9%).



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Une augmentation du chiffre d'affaires des industries environnementales**

Au premier trimestre 2022, le chiffre d'affaires des industries environnementales s'est amélioré de 2,8% en relation avec la hausse de celui des activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets (+2,7%). Le chiffre d'affaire des activités de collecte des eaux usées et boues s'est aussi bien comporté sur la période.

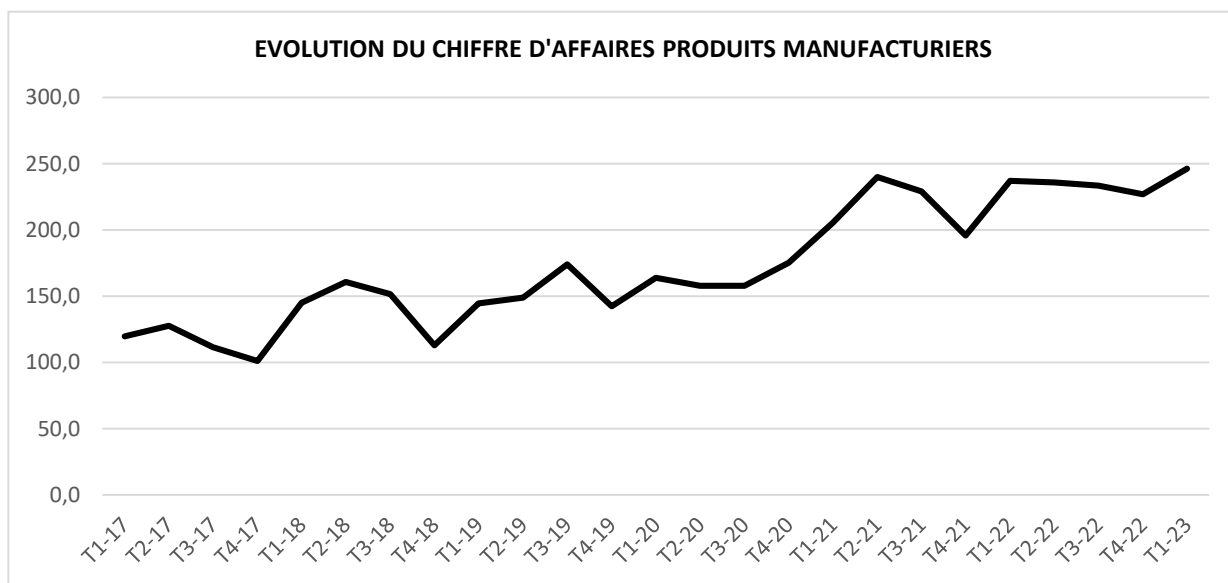


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Une hausse du chiffre d'affaires des industries manufacturières**

Au premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires des industries manufacturières s'est amélioré de 3,9% en variation annuelle sous l'effet, particulièrement, de la bonne performance notée au niveau de la vente des

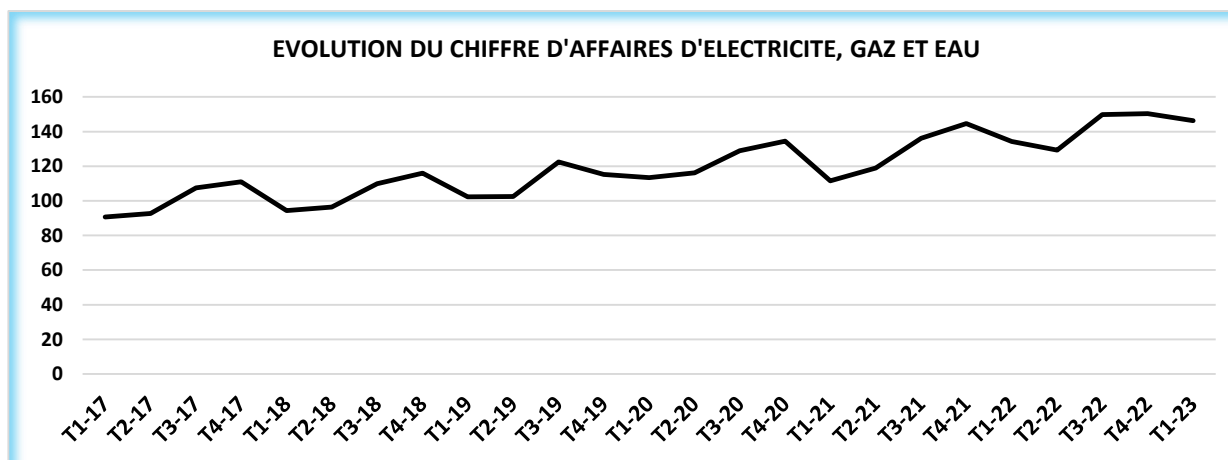
produits du raffinage et de la cokéfaction<sup>1</sup>, des matériaux minéraux (+30,6%), des produits agro-alimentaires (+10,0%). Cependant, cette performance des industries manufacturières a été amoindrie par le recul du chiffre d'affaires des produits textiles et articles d'habillement (-38,2%), des produits métallurgiques et de fonderie (-19,9%), des produits chimiques (-17,7%) ainsi que l'absence de vente de cuir travaillé et articles de voyage.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Une progression du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau**

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau s'est relevé de 9,0% au premier trimestre 2023, comparativement à celui de la même période de 2022. Cette évolution est attribuable à la hausse des ventes d'électricité et de gaz (+11,8%) et, dans une moindre mesure, de celle des ventes d'eau (+0,2%).

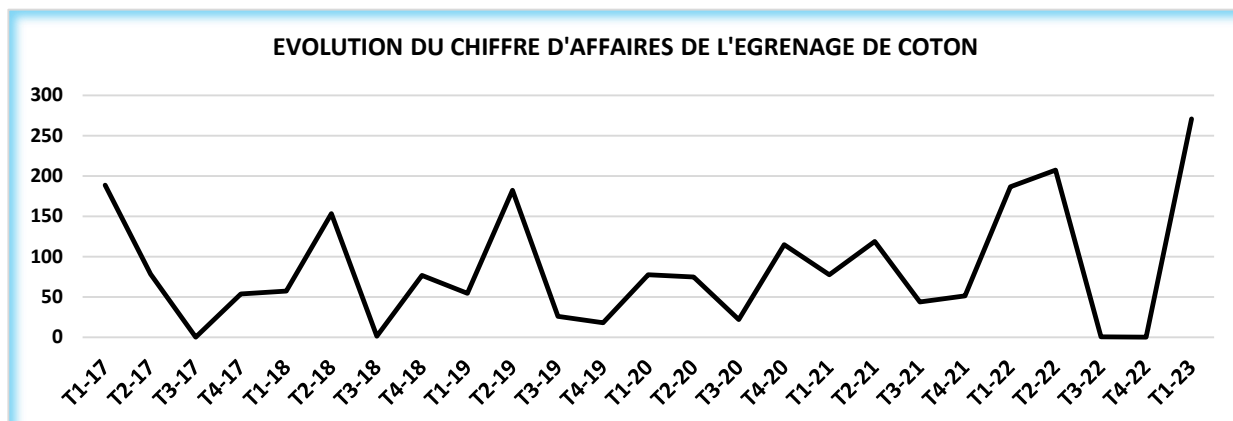


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

<sup>1</sup> Cette hausse est expliquée par la bonne tenue de l'activité de la raffinerie comparativement au premier trimestre 2022 où il était noté une quasi absence de vente en raison de l'arrêt métal.

### **Un relèvement du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton**

Au premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires de l'activité d'égrenage de coton s'est relevé de 45,0% comparativement à la période de 2022 sous l'effet principalement de la hausse des ventes de coton.



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

**Tableau 1 : Indice du Chiffre d’Affaires dans l’Industrie (ICAI) base 100 en 2016**

<b>Code NAEMAreV1</b>	<b>BRANCHE D’ACTIVITES</b>	<b>T1-22*</b>	<b>T2-22*</b>	<b>T3-22*</b>	<b>T4-22*</b>	<b>T1-23</b>	<b>T1-23/ T1-22</b>
<b>05-09</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...</b>	<b>289,0</b>	<b>297,0</b>	<b>293,9</b>	<b>323,5</b>	<b>236,4</b>	<b>-18,2</b>
07	<i>Minerais métalliques</i>	180,5	152,6	164,8	181,3	141,6	-21,6
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	356,3	514,4	446,8	492,3	310,4	-12,9
<b>10-33</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>237,0</b>	<b>235,9</b>	<b>233,5</b>	<b>226,9</b>	<b>246,3</b>	<b>3,9</b>
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>235,7</b>	<b>242,3</b>	<b>222,0</b>	<b>238,5</b>	<b>259,2</b>	<b>10,0</b>
10	<i>Produits alimentaires</i>	204,1	211,8	191,8	205,0	228,0	11,7
11	<i>Boissons</i>	336,2	337,9	341,2	371,2	299,1	-11,0
12	<i>Produits à base de tabac</i>	98,1	65,1	71,9	94,5	109,5	11,7
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d’habillement</b>	<b>142,8</b>	<b>79,6</b>	<b>123,4</b>	<b>102,0</b>	<b>88,3</b>	<b>-38,2</b>
15	<i>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</i>	4,9	2,9	5,1	0,0	0,0	-100,0
17-18	<i>Papier et carton, travaux d’impression et reproduction d’enregistrements</i>	246,3	137,2	171,0	231,6	248,0	0,7
19	<i>Produits du raffinage et de la cokéfaction</i>	3,5	32,1	63,1	85,7	105,4	2 871,8
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>293,4</b>	<b>315,0</b>	<b>343,9</b>	<b>243,4</b>	<b>241,4</b>	<b>-17,7</b>
20	<i>Produits chimiques</i>	456,4	493,5	557,4	341,5	342,9	-24,9
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	91,1	95,7	93,0	98,7	88,7	-2,7
23	<i>Matériaux minéraux</i>	227,1	216,0	205,2	254,8	296,7	30,6
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...</b>	<b>109,8</b>	<b>136,8</b>	<b>96,6</b>	<b>83,3</b>	<b>87,9</b>	<b>-19,9</b>
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	107,5	135,2	93,1	83,2	87,1	-19,0
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	120,0	132,6	124,0	69,3	83,4	-30,5
<b>26-28</b>	<b>Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...</b>	<b>20,8</b>	<b>63,4</b>	<b>61,8</b>	<b>11,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-100,0</b>
27	<i>Equipements électriques</i>	22,9	69,7	67,9	12,3	0,0	-100,0
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>191,3</b>	<b>146,9</b>	<b>194,3</b>	<b>120,6</b>	<b>124,9</b>	<b>-34,7</b>
31	<i>Meubles et matelas</i>	47,1	51,2	64,0	37,6	40,3	-14,5
32	<i>Produits manufactures divers</i>	477,4	291,4	403,8	261,6	258,5	-45,8
<b>35-36</b>	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>134,2</b>	<b>129,4</b>	<b>149,8</b>	<b>150,4</b>	<b>146,3</b>	<b>9,0</b>
35	<i>Electricité, gaz</i>	136,1	132,0	155,6	156,9	152,2	11,8
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	129,7	122,6	133,3	131,9	130,0	0,2
<b>37-39</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>173,4</b>	<b>197,1</b>	<b>177,8</b>	<b>190,7</b>	<b>178,2</b>	<b>2,8</b>
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	13,0	36,3	31,8	13,8	23,0	77,8
38	<i>Déchets collectes, traites et élimines</i>	158,5	180,1	162,4	174,4	162,9	2,7
<b>05-39</b>	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>232,6</b>	<b>233,5</b>	<b>233,7</b>	<b>235,6</b>	<b>231,1</b>	<b>-0,7</b>
<b>01</b>	<b>EGRENAGE DE COTON</b>	<b>186,7</b>	<b>207,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>270,7</b>	<b>45,0</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\* en raison de la disponibilité des données sur les comptes nationaux annuels définitifs de 2020 et semi définitifs de 2021, les pondérations des indices ont été actualisées. Ainsi, la série des indices du premier trimestre 2020 au quatrième trimestre 2022 a été mise à jour.

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffene DIOUF & Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Laure Alice Valérie BADJI, Nafy KANOUTE, Amadou SALL, Ibrahima BA, El Hadji Gana NDIAYE & Alassane BALDE**

Diffusion: **El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

